



Bulletin Officiel

N° 4249 Lundi 10 Décembre 2012

— 17^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

MODERN LEASING 2012

2-6

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

GIF FILTER

7

COURBE DES TAUX

8

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

9-10

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2012 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « Modern Leasing 2012 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire de Modern Leasing a décidé, lors de sa réunion tenue le 16/07/2012, d'émettre un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 50 000 000 de dinars dans un délai de 3 ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 20/11/2012 a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 20 000 000 avec possibilité d'élévation à 30 000 000 dinars et a délégué à la Directrice Générale de la société le pouvoir de fixer les conditions d'émission de l'emprunt obligataire selon les tendances du marché obligataire et en référence aux dernières émissions.

A cet effet, la Directrice Générale a fixé la durée de l'emprunt et le taux d'intérêt comme suit :

- Durée : 7 ans dont 2 années de franchise
- Taux : 6,50% brut l'an

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

L'emprunt obligataire « MODERN LEASING 2012 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « MODERN LEASING 2012 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **17/12/2012** et clôturées sans préavis au plus tard le **18/02/2013**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission 30 000 000 dinars est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **18/02/2013**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **18/02/2013**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/03/2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **17/12/2012** aux guichets de la **SIFIB-BH** sise à Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène.

But de l'émission :

Le présent emprunt obligataire s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par Modern Leasing visant à consolider ses ressources à moyen et long terme pour soutenir le développement de l'activité de la société.

De même, cet emprunt obligataire permettra à Modern Leasing de mobiliser les fonds nécessaires au financement des opérations de leasing.

Modern Leasing a prévu pour l'exercice 2012 des mises en force de l'ordre de 94 MDT qui seront financées à hauteur de 20 MDT sous forme d'emprunt obligataire, objet de la présente émission, 25 MDT sous forme de crédits bancaires et 54,300 MDT sous forme de billets de trésorerie.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : « MODERN LEASING 2012 »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire

La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire mandaté agréé (SIFIB BH).

Prix de souscription et d'émission : Le prix d'émission est de 100 dinars par obligation, payables à la souscription. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 18/02/2013, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **18/02/2013**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **18/02/2013** et ce, même en cas de prorogation à cette date.

- Suite -

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts : Les obligations du présent emprunt généreront des intérêts annuels au taux fixe de **6,50%** brut l'an, calculés sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période, au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la 3^{ème} année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel de 20 dinars par obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le 18/02/2020.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100DT par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 18 février de chaque année.

Le premier remboursement en capital sera effectué à partir de la 3^{ème} année suivant la date limite de clôture des souscriptions soit le 18/02/2016.

Le premier paiement en intérêts sera effectué le 18/02/2014.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Taux de rendement actuariel: Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **6,50 %** pour le présent emprunt.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:** Les obligations de l'emprunt obligataire "Modern Leasing 2012" seront émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de franchise**.

- **Durée de vie moyenne:** Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. La durée de vie moyenne des obligations est de **5 ans**.

- **Duration :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle. La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts. La duration pour les présentes obligations est de **4,378 années**.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente émission est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toutes personnes physiques ou morales intéressées aux guichets de la SIFIB-BH, intermédiaire en Bourse.

Notation de la société: Depuis 2006, la société Modern Leasing est notée par l'agence internationale Fitch Ratings : A- (tun) à Long Terme avec Perspectives d'évolution Stable et F2 (tun) à Court Terme

Ces mêmes notes ont été confirmées et maintenues jusqu'à l'année 2012 en date du 26 juin.

- Suite -

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **A(-)** (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **28/11/2012**.

La note A(-) à long terme correspond, sur l'échelle de notation de Fitch Ratings, à des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.

MODERN LEASING s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 Dt) sans que ce montant n'excède mille dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations de l'emprunt «MODERN LEASING 2012» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par SIFIB BH, intermédiaire en Bourse..

- Suite -

Marché des titres : Il n'existe pas des titres de même catégorie émis par l'émetteur qui sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la BVMT, ni sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, Modern Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse SIFIB-BH de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt obligataire « MODERN LEASING 2012 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : MODERN LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « MODERN LEASING 2012 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°**12-798 du 03/12/2012**, d'un document de référence « Modern Leasing 2012 » enregistré auprès du CMF en date du **03/12/2012** sous le n°**12-013** et des indicateurs d'activité de Modern Leasing relatifs au 4^{ème} trimestre 2012, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2013.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Modern Leasing et de la SIFIB-BH, Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, et sur les sites Internet du CMF: www.cmf.org.tn, de Modern Leasing : www.modernleasing.com.tn et de la SIFIB-BH : www.sifibbh.com.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre 2012 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son internet, au plus tard le 20 janvier 2013.

AVIS DES SOCIETESAugmentation de capital annoncée**GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION
GIF FILTER SA**

Siège social : GP1 KM 35 8030 GROMBALIA

La société Générale Industrielle de Filtration GIF FILTER porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Conseil d'administration réuni le 23 novembre 2012 a décidé de réaliser la deuxième tranche de l'augmentation de capital par incorporation de réserves telle qu'approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 30 Juin 2011, pour le porter de 8 332 500 dinars à 9 999 000 dinars, et ce, par l'incorporation d'un montant de **1 666 500 dinars** à prélever sur les réserves dont 1 396 500 dinars sur les réserves statutaires et le reliquat soit 270 000 dinars sur les réserves pour réinvestissement exonérées, et l'émission de **1 666 500 actions nouvelles gratuites** d'une valeur nominale de un (1) dinar chacune. Ces actions seront attribuées aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'une **(1) action nouvelle gratuite pour cinq (05) actions anciennes**, et ce, à partir du **10/12/2012**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :La date de jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée au **1er janvier 2012**.**Cotation en Bourse :**Les actions anciennes de la société Générale Industrielle de Filtration GIF FILTER seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **10/12/2012**.Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **10/12/2012** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **10/12/2012**.**Prise en charge par la STICODEVAM :**Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par la STICODEVAM à partir du **10/12/2012**

AVIS

COURBE DES TAUX DU 10 DECEMBRE 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,238%		
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,241%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,247%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,255%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,260%	1 001,602
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,262%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013		4,270%	
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,277%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,284%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,291%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,307%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,312%	1 014,200
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,314%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013	4,323%		
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,558%	1 037,118
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,703%	1 052,303
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,066%	1 038,336
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,480%		987,512
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,491%	992,620
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,506%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,510%		
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,712%	1 040,264
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,150%		968,547
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,155%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,164%	965,957
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,271%	1 042,923
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,280%		951,188

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	143,228	143,262		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,582	12,586		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,293	1,293		
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,988	34,999		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	47,619	47,632		
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	161,841	167,054	167,695		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	581,093	581,618		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	131,336	131,582		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	124,980	125,105		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	117,140	117,161		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	114,125	114,235		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	89,777	90,099		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	141,088	141,542		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	104,096	104,862		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	106,307	106,374		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 318,643	1 317,189		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT *	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 320,526	2 314,412		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	108,310	107,750		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	104,418	103,902		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	121,462	121,169		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 205,329	1 200,682		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	131,456	131,122		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	15,562	15,532		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	5 984,208	5 979,105		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	-	5 000,000	5 000,000		
26	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 783,532	6 779,342		
27	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,276	2,253		
28	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	1,929	1,917		
29	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,220	1,220		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
30	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	15/05/12	3,845	107,705	106,961	106,989
31	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,453	103,926	103,955
32	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,332	105,021	105,048
33	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	103,098	102,221	102,232
34	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,394	102,911	102,942
35	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	107,215	106,390	106,411
36	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,772	103,421	103,459
37	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,897	103,344	103,374
38	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,077	103,778	103,811
39	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,536	105,165	105,194
40	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	102,558	101,372	101,409
41	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	104,185	103,678	103,710
42	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,891	103,510	103,536
43	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	30/05/12	3,588	106,625	106,201	106,229
44	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,870	105,214	105,242
45	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,845	102,222	102,246
46	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,760	102,134	102,161
47	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,226	103,977	104,006
48	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,393	102,141	102,173
49	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,270	103,138	103,166
50	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	103,752	103,865	103,885
51	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,538	102,039	102,070
52	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	104,231	103,588	103,614
53	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,650	104,294	104,324
54	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	102,003	101,716	101,744

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/12	0,397	10,514	10,436	10,439
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,618	103,075	103,105
57	FCP HELION MONED	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	102,703	103,220	103,248
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,539	100,789	100,865
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	75,203	71,351	71,594
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	147,820	151,212	152,098
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1 463,682	1499,753	1509,464
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	113,852	112,494	112,512
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	115,394	112,286	112,031
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	91,299	89,942	90,146
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,380	16,735	16,738
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	273,836	267,811	268,682
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	46,324	40,269	40,794
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 354,600	2 510,432	2 523,327
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	79,795	79,402	79,860
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,215	58,373	58,740
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	101,727	99,747	100,064
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	112,003	111,466	111,826
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	104,614	100,787	101,289
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/12	0,288	11,729	11,569	11,574
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/12	0,207	12,678	12,515	12,533
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	16,937	15,646	15,710
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/12	0,325	16,905	15,502	15,602
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,027	12,324	12,381
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	10,794	10,815
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,552	10,565
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,670	10,674
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	125,099	125,034	125,456
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	124,029	125,839	126,047
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,196	10,679	10,757
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	117,513	111,908	112,773
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,772	20,141	20,201
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	88,066	88,922
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	88,747	89,410
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	97,817	98,157
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	96,862	97,225
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	97,338	97,866
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	96,931	97,333
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
93	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	11/04/12	2,860	98,979	99,175	98,936
94	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	11/04/12	1,540	106,970	112,863	112,480
95	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	142,370	139,979	137,575
96	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,736	11,102	11,064
97	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	115,406	119,730	119,236
98	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	115,213	117,544	117,261
99	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	102,389	104,804	104,214
100	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	101,337	102,040	101,272
101	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	182,341	187,712	186,867
102	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	163,739	165,133	164,621
103	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,390	143,269	143,232
104	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 931,269	10 188,604	10 147,685
105	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	212,988	212,526
106	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	144,364	143,581
107	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 579,412	1 578,570
108	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	115,283	113,981
109	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	92,790	91,527
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	119,380	119,083
111	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	10 118,317	9 461,599	9 460,890

* Initialement dénommé FCP AXIS CAPITAL PROTEGE

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériésPrix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en susLe Président du CMF
Mr. Salah EssayelIMPRIMERIE
du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS